RECOMMANDATION R 386
PLATE-FORME ELEVATRICE DE PERSONNES

CATEGORIE 1A

Translation admise en position repliée uniquement
Elévation verticale



CATEGORIE 1B

Translation admise en position repliée uniquement
Elévation multidirectionnelle



CATEGORIE 3A

Translation admise en position haute commandée depuis la plate-forme
Elévation verticale



CATEGORIE 3B

Translation admise en position haute commandée depuis la plate-forme
Elévation multidirectionnelle

